



CHAMBRE DE COMMERCE DU
GRAND SAINT-DONAT
SAINT-DONAT | NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI

Quelques suggestions pour améliorer vos liquidités

1- Prenez action pour réduire vos coûts de main-d'œuvre

Les mesures annoncées par les gouvernements pour la main-d'œuvre ne permettront pas de maintenir tous les employés à l'emploi. Des mises à pied temporaires sont INÉVITABLES pour plusieurs petites entreprises. Les programmes auxquels vous avez accès sont énoncés dans le tableau des mesures gouvernementales expédié plus tôt ce matin.

Suggestion : Avez-vous pensé à de la formation pour vos employés afin de les maintenir en poste et aider à défrayer vos coûts? Plusieurs programmes de formation sont disponibles à Emploi Québec. Entre autres pour les entreprises saisonnières, Emploi Québec défraie la formation et 100% du salaire des employés pendant la formation ce qui minimiserait les coûts. Également le programme de développement de la main d'œuvre.

Voici les liens Emploi Québec

<https://www.emploi quebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/>

<https://www.emploi quebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/entreprises-saisonnieres/> et la personne responsable pour notre secteur est M. François Gagnon au (450) 834-4453 poste 308

2- Communiquez avec vos fournisseurs

Toutes les entreprises sont dans le même bateau et recherchent des liquidités. Mais il est peut-être possible que vous puissiez modifier temporairement vos modalités de paiements, étaler des paiements et même renégocier certains prix ou annuler des commandes avec certains de vos fournisseurs. Si possible, réduisez vos inventaires! Par contre, il se peut que certains de vos fournisseurs soient dans une situation dramatique eux aussi.

3- Négociez une modification à votre bail commercial

Les frais fixes étant une dépense importante, il est primordial que vous communiquiez avec votre propriétaire pour évaluer son degré d'ouverture. Évidemment selon sa propre situation financière, vous aurez plus ou moins de soutien, mais il devrait au moins de vous écouter si vous êtes un excellent locataire. Préparez vos arguments par écrit et vos actions entreprises pour améliorer votre situation. Ce que vous pourriez négocier :

réduction ou crédit de loyer de façon temporaire, report total ou partiel des paiements de loyer pour l'été 2020, droit de résiliation du bail en cas de catastrophe. Options de renouvellement si votre bail vient bientôt à échéance. Autres...

Si vous êtes propriétaire alors négocier avec votre banque des reports de paiement d'hypothèque selon les mesures d'assouplissement tel qu'annoncé par le Ministre M. Fitzgibbon.

4- Appelez votre directeur de comptes (banque) d'abord

ÉVITER DE REMPLIR VOTRE CARTE DE CRÉDIT PERSONNELLE! Si vous êtes un bon client et que vous avez déjà une marge de crédit, il est important que vous appeliez votre directeur de comptes pour évaluer différentes possibilités. Le rassurer est déjà important, mais profitez de l'occasion pour évaluer les possibilités d'un prêt aux petites entreprises. Avec l'assouplissement des mesures gouvernementales, vous pourriez obtenir un prêt pour votre fonds de roulement à un taux avantageux. Mais préparez-vous! Les directeurs de compte sont des hommes de chiffres! Faites un estimé de vos principales dépenses (salaires, achats, frais fixes, autres) et prévoyez vos ventes pour les 6 prochains mois. Faites un estimé de vos besoins en trésorerie et NÉGOCIEZ!

Ou profitez de prêts des institutions gouvernementales à travers Investissement Québec ou la BDC mentionnés dans le tableau des mesures gouvernementales

5- Profitez dès maintenant de la subvention salariale de 10%

La subvention sera égale à 10% de la rémunération versée pendant une période de trois mois, jusqu'à concurrence d'une subvention maximale de 1375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur. Cette mesure entre en vigueur immédiatement, les employeurs visés n'ayant qu'à réduire les versements d'impôt sur le revenu retenu sur la paie de leurs employés. Les détails seront fournis sou peu.

6- Gérez et accélérez le recouvrement de vos comptes clients / comptes recevables

Cet aspect s'adresse davantage aux entreprises de service et professionnels. Toutes les entreprises recherchent des liquidités actuellement mais, si possible, faites savoir à certains clients que vous aimeriez qu'un paiement total ou partiel de vos services vous soient acheminés (ex. même la réception d'un chèque postdaté peut être une option intéressante pour votre gestion de flux de trésorerie).

7- Vérifiez votre couverture d'assurance commerciale

Certaines polices d'assurance commerciale couvrent certains dédommagements en cas de perturbation importante de vos activités. En général, ce genre d'assurance couvre les pertes découlant des problèmes qui touchent vos clients ou vos fournisseurs. Mais ces

clauses varient beaucoup d'un assureur à un autre. Pour votre information, à la suite de l'épidémie du SRAS, certains assureurs ont ajouté des exclusions en cas d'épidémies. Il serait intéressant que vous puissiez communiquer avec votre assureur.

Quelques sites et ressources intéressantes qui nous ont été référées :

RESSOURCES

Fédération des chambres de commerce du Québec

- [Guide de bonnes pratiques en situation de risque socio-sanitaire](#)

Gouvernement du Québec

- [Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité du travail : questions et réponses pour les employeurs](#)
- [Site d'information du gouvernement du Québec sur le coronavirus](#)
- [Trousse d'information générale sur le coronavirus](#)
- [Document d'information sur le stress et l'anxiété liés au coronavirus](#)
- [Tribunal administratif du Québec : mise à jour sur les services](#)

Gouvernement du Canada

- [Site d'information du gouvernement du Canada sur le coronavirus](#)
- [Centre canadien d'hygiène et de sécurité du travail](#)

Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

- [Recommandations à l'intention des employeurs et des travailleurs](#)

[Invitation à un webinaire : "La gestion des RH à l'ère de la pandémie"](#)